

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/111-3

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112370-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112370-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

N°CT2019.4/111-3

OBJET : **Plan climat-air-énergie territorial** - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de prestations de formations obligatoires dans le cadre du groupement de commandes coordonné par GPSEA et incluant les communes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, La-Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villescresnes

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles R2124-1 et 2, R2161-2 et suivants, R2162-2 et suivants et R2162-13 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la décision du Président n°DC2018/485 du 12 juillet 2018 adoptant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), ses communes membres et le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Val-de-Marne (SMITDUVM) pour des marchés de fournitures, services ou travaux intéressant les collectivités membres ;

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer ses obligations réglementaires en matière de formation de ses quelque 1 200 agents, le Territoire a passé en 2019 un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à des prestations de formations en hygiène, santé et sécurité au travail ; que dans la perspective d'un achat mutualisé des prestations de formation dans ces domaines avec ses communes membres, l'échéance finale de cet accord-cadre a été fixée au 30 juin 2020 ;

CONSIDERANT le double intérêt d'un achat groupé, à savoir :

- Faire bénéficier aux communes de l'ingénierie des services de la commande publique et de la formation ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-lmc112370-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

- Gagner en qualité de service, la mutualisation permettant d’offrir des sessions de formation plus nombreuses donc plus facilement compatibles avec les agendas des services et mieux réparties géographiquement sur le territoire.

CONSIDERANT que treize communes ont manifesté leur intérêt à rejoindre le groupement de commandes ; que GPSEA a été désigné en qualité de coordonnateur pour la passation des marchés, chaque collectivité assurant ensuite l’exécution administrative et financière de ces marchés pour ses besoins propres ; que GPSEA assurera la coordination technique de l’exécution du marché (relation quotidienne au prestataire, organisation des sessions de formations, centralisation des inscriptions pour l’ensemble du groupement...) ;

CONSIDERANT qu’il convient donc de passer un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum, conformément aux articles R2162-2 et R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, ceci compte-tenu, d’une part, de la difficulté pour les services de définir avec précision les besoins dans leur survenance et leur volume, et d’autre part, de la nécessité de ne pas mettre en difficulté l’un des membres du groupement ; qu’ainsi, en l’absence d’appel d’offres ouvert en application des articles R2124-1 et 2, R2161-2 à 5 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la consultation sera décomposée en 12 lots comme suit :

- Lot 1 - Formation des conducteurs poids lourds ;
- Lot 2 - Habilitations électriques ;
- Lot 3 - Formation des sauveteurs secouristes du travail ;
- Lot 4 - Formation aux 1^{ers} secours ;
- Lot 5 - Formations à la conduite d’engin (CACES) ;
- Lot 6 - Prévention des risques liés à l’amiante ;
- Lot 7 - Prévention incendie
- Lot 8 - Prévention des risques liés à l’activité physique (PRAPP) ;
- Lot 9 - Formation des assistants de prévention ;
- Lot 10 - Autorisation d’intervention à proximité des réseaux ;
- Lot 11 – Formation à la signalisation des chantiers ;
- Lot 12 – Formation à la sécurité routière ;

CONSIDERANT que chaque lot donnera lieu à un accord-cadre passé pour une durée initiale allant de la date de sa notification au 31 décembre 2020, reconductible de manière tacite maximum trois fois par périodes d’un an, soit une échéance finale au 31 décembre 2023 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-3
Identifiant télérmission	094-200058006-20191002-lmc112370-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

CONSIDERANT que la consultation prévoit des variantes non imposées par le pouvoir adjudicateur ; qu'elles auront pour objet de laisser la possibilité aux candidats de proposer des prestations alternatives tout en respectant les exigences minimales fixées dans le cahier des clauses techniques particulières ; que le dossier de consultation a été élaboré en concertation avec les communes concernées ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat de prestations de formations obligatoires susmentionnées, dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par Grand Paris Sud Est Avenir et incluant les communes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil, de La-Queue-en-Brie, du Plessis-Trévisé, de Mandres-les-Roses, de Marolles-en-Brie, de Noisau, d'Ormesson-sur-Marne, de Périgny-sur-Yerres, de Santeny, et de Villescresnes.

ARTICLE 2 : **DIT** que la consultation sera décomposée en 12 lots comme suit :

- Lot 1 - Formation des chauffeurs poids-lourds
- Lot 2 - Habilitation électrique
- Lot 3 - Formations des Sauveteurs et secouristes du travail (SST)
- Lot 4 - Formations secours
- Lot 5 - Formations d'aptitude à la conduite en sécurité CACES
- Lot 6 - Formations prévention des risques liés à l'amiante
- Lot 7 - Formations prévention du risque incendie
- Lot 8 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAPP)
- Lot 9 - Assistants de prévention
- Lot 10 - Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
- Lot 11 - Signalisation temporaire et balisage de chantiers
- Lot 12 - Sécurité routières – véhicules légers

ARTICLE 3 : **DIT** que, pour chaque lot, il sera conclu un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montants minimum et maximum.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-3
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191002-lmc112370-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

ARTICLE 4 : **DIT** que chaque accord-cadre sera conclu pour une période initiale allant de sa notification au 31 décembre 2020, reconductible tacitement trois fois, par période d'un an, l'échéance finale étant ainsi fixée au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres, ainsi que tout document afférent à leur passation, au nom et pour le compte de toutes les collectivités membres du groupement de commandes concerné.

ARTICLE 6 : **APPROUVE** le lancement d'une seconde procédure, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite, (totalement ou partiellement), et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi relancés et tous documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/111-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112370-DE-1-1